

DOCUMENT N° 89

Recommandation

sur le Symposium international sur le bilan des pratiques de la démocratie, des droits de l'Homme et des libertés dans l'espace francophone

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie réunie à Yaoundé du 6 au 8 juillet 2000, sur proposition de la Commission politique,

CONSIDÉRANT que lors du dernier Sommet de Moncton, les Chefs d'État et de Gouvernement de la Francophonie ont pris la décision d'organiser une importante réunion permettant de faire le bilan des pratiques démocratiques dans l'espace francophone,

CONSIDÉRANT que, selon le Plan d'action de Moncton, ce Symposium aura pour objectifs:

- d'approfondir la concertation et la coopération autour de l'État de droit et de la culture démocratique,
- de faire ressortir les axes principaux de l'expérience et de la spécificité de la Francophonie que l'OIF souhaite faire valoir lors de la 4^e Conférence des Nations Unies sur les démocraties nouvelles et rétablies prévue au Bénin en l'an 2000,

CONSIDÉRANT par ailleurs que le Conseil permanent de la Francophonie, qui s'est tenu le 5 juin à Paris, a décidé que :

- le Symposium se déroulera à Bamako du 2 au 4 novembre 2000,
- les délégations seront conduites, si possible, par des Ministres, en charge de la Francophonie ou des Affaires étrangères,
- les représentants des Institutions participant à la vie démocratique (Parlements, Cours constitutionnelles, organes de contrôle et de médiation, etc.) et les représentants de la société civile (syndicalistes, journalistes, ONG, etc.) feront partie des délégations nationales, sur décision des Gouvernements,
- deux journées d'ateliers seront organisées les 2 et 3 novembre ; les Ministres seront seuls autorisés à s'exprimer lors de la séance plénière qui aura lieu le 4 novembre,

CONVAINCUE que les Parlements, réunis au sein de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, constituent des acteurs irremplaçables de la vie démocratique dans l'espace francophone, et que, ce faisant, l'APF devrait être pleinement associée, en tant qu'institution, à ce Symposium,

ESTIME que la présence éventuelle de parlementaires dans les délégations gouvernementales ne répond pas à cet impératif,

DEMANDE au Secrétaire général de la Francophonie et au Conseil permanent de la Francophonie d'envisager une réelle participation de l'APF en tant qu'Assemblée représentant les Parlements des pays francophones à ce Symposium, et de prévoir qu'au moins un porte-parole de l'APF soit invité à s'exprimer en qualité en séance plénière sur chacun des thèmes du Symposium.